

Justificatif généré le 11/01/2023

Support de parution :



Actu-Juridique.fr

Date de parution : 11/01/2023

Département : (92) Hauts-de-Seine

URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/653793

N° d'annonce : 653793

Compagnie de Saint-Gobain

Société anonyme au capital de 2.063.026.424 €

Siège social : Tour Saint-Gobain – 12, place de l'Iris 92400 COURBEVOIE

542 039 532 R.C.S. Nanterre

CONSTATATION DE L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL
REALISEE EN DATE DU 31 DECEMBRE 2022

I. AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL DE LA COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN EN DATE
DU 31 DECEMBRE 2022 REALISEE PAR EXERCICE D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION
D'ACTIONS

Le soussigné, Directeur Général de la Compagnie de Saint Gobain, agissant en vertu de la délégation qui lui a été conférée par le Conseil d'administration de la Compagnie de Saint-Gobain le 24 novembre 2022, et en application de l'article L.225-178 du Code de commerce a :

– constaté qu'entre le 1er octobre 2022 et le 31 décembre 2022, 12 476 actions Saint-Gobain d'un montant nominal de quatre euros chacune, ont été créées et souscrites à la suite de l'exercice de 1 152 options de souscription d'actions consenties le 22 novembre 2012 et de 11 324 options de souscription d'actions consenties le 22 novembre 2018 ; les actions nouvelles ainsi créées portent jouissance courante et donnent droit aux dividendes qui seraient versés au titre de l'exercice 2022.

– constaté que l'exercice de ces 12 476 options de souscription d'actions a donné lieu à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant nominal de 49 904 euros et d'un montant brut, prime d'émission incluse, de 397 007,68 euros ;

– décidé d'imputer sur la prime d'émission totale de 347 103,68 euros l'ensemble des frais, droits et honoraires consécutifs à l'augmentation de capital et à sa réalisation, et de doter la réserve légale d'une somme de 4 990,40 euros par prélèvement sur la prime d'émission, à l'effet de porter ladite réserve au dixième du montant du capital social après augmentation.

II MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS

Le soussigné, Directeur Général de la Compagnie de Saint-Gobain, a décidé, en conséquence de l'augmentation de capital constatée au paragraphe I ci-dessus, de modifier ainsi qu'il suit

1/2

EURO-QUALITY SYSTEM



ISO 9001

l'article 6, alinéa 2, des statuts :

« Le capital social est actuellement fixé à 2 063 076 328 euros (DEUX MILLIARDS SOIXANTE-TROIS MILLIONS SOIXANTE-SEIZE MILLE TROIS CENT VINGT-HUIT EUROS). Il est divisé en 515 769 082 actions au nominal de quatre euros chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie ». Et a donné pouvoir à Mme Laurence Monod pour accomplir toutes formalités utiles.

Benoit Bazin,

Directeur Général

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeKABXGef

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeKABXGef>

